

Comité Syndical du 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Comité du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle « Etoile du Lac » de Publier sous la Présidence de Michel CAPLOT, Président.

Délégués titulaires présents / votants :

BAUD Richard, BENED Régis, BERGER Jean-François, BERNAZ Célia, BLANC Georges, CANDELA Antoine, CAPLOT MICHEL, CONDEVAUX Patrick, COTTET Sophie, DALHEIMER Philipp, DE PROYART Aubert, DEAGE Joseph, DENNE Jean-Claude, DETURCHE Sandrine, GENOUD Pascal, GERDIL Frédéric, GIRARD Marie-Pierre, GRANDCOLLOT BENED Joel, GRELEAU Gilles, GREMAT Maryse ; GUICHEN HUCK Johanne, GUILLARD Jean, JACQUIER Charlotte, JAKUMEIT Odile, JULLIARD Maxime, LACHAT Hervé, LOMBARD Gérald, MAGLI Erick, MARULLAZ Aube, MARULLAZ-LEQUEUX Mélanie, MATHIAN Noel, MAXIT Nathalie, MORAND Jean-Claude, RAVALET Emmanuel, SERVOZ Jean-Marie, THOMAS Gil, WALKER James.

Délégués suppléants présents / votants :

LAROCHE Thomas, GIRAUD Dominique, BARATAY Frédéric, BOUCHE Nolwenn, BEARD Patrick.

Absents excusés :

CHUINARD Claire donne suppléance à M. LAROCHE,
GRANDCHAMP Jacques donne suppléance à Mme GIRAUD,
HUBERT Agnès donne suppléance à M. BARATAY,
PARIAT Monique donne suppléance à Mme BOUCHE,
REY Emmanuel donne suppléance à M. BEARD,
GOURREAU Georges donne pouvoir à Mme JACQUIER.
MARTINERIE Catherine donne pouvoir à M. GENOUD.

Secrétaire de séance : Jean-Claude DENNE

Nombre de titulaires en exercice : 58 délégués

Nombres de délégués titulaires présents : 36

Nombres de délégués suppléants présents : 5

Nombre de pouvoirs : 2

Nombres de votants : 43

Convocation : 18 septembre 2026

Point n°8 – Désignation des représentants du SIAC au comité de programmation du GAL LEADER du Nord des Alpes

Monsieur Michel CAPLOT, Président du SIAC, rappelle que le Conseil Syndical du SIAC du 8 décembre 2022 a approuvé le dossier de candidature pour la réponse à l'Appel à Projets du programme LEADER 2023-27, émis par l'Autorité de Gestion Régionale. Le même Conseil Syndical a également approuvé la convention de partenariat entre le SIAC et les 10 EPCI partenaires pour mettre en œuvre ce programme européen. En tant que chef de file, le SIAC est chargé de gérer administrativement et financièrement ce programme. Pour mémoire, LEADER est une initiative de l'Union Européenne pour soutenir les projets de développement rural locaux. Elle est organisée autour d'un Groupe d'Action Locale (GAL) et est alimentée financièrement par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). L'Autorité de Gestion Régionale a sélectionné notre candidature le 5 mai 2023.

Ainsi la stratégie du GAL du Nord des Alpes 2023-27 a pour objectif de :

- Maintenir et adapter les ressources agricoles, sylvicoles et naturelles du territoire face aux transitions climatique, écologique et énergétique
- Garantir la qualité de vie et l'attractivité sur le territoire
- Développer les filières locales et favoriser la diversification des activités économiques du territoire
- Accompagner la mise en place d'un tourisme durable au service du territoire du GAL

Pour mettre en œuvre cette stratégie, nous disposons d'une enveloppe financière de 2 469 894 €.

En application des règles d'attribution des fonds communautaires, le SIAC, organe décisionnel chargé de la mise en œuvre de la stratégie LEADER. Il est composé d'un collège public, constitué par les collectivités et d'un collège privé, constitué par des partenaires locaux du territoire, représentatifs des différents milieux socio-économiques. Ce comité décide notamment du soutien financier LEADER apporté aux opérations qui s'intègrent dans sa stratégie.

Après les élections municipales de 2026, le présent comité syndical doit de nouveau désigner ses représentants au sein du collège public du comité de programmation, selon les propositions faites par ses EPCI membres :

- La CC Haut Chablais Interco dispose d'une voix ; 1 titulaire et 1 remplaçant
Par délibération en date du 7 juillet 2026, la Communauté de Communes a désigné :
Monsieur Jean-Claude DENNE (titulaire)
Madame Sophie COTTET (suppléante)
- La CCPEVA dispose d'une voix ; 1 titulaire et 1 remplaçant
Par délibération en date du 25 juin 2026, la Communauté de Communes a désigné :
Monsieur Antoine CANDELA (titulaire)
Monsieur Georges BLANC (suppléant)
- Thonon Agglomération dispose d'une voix ; 1 titulaire et 1 remplaçant
Par délibération en date du 5 mai 2026, la Communauté d'Agglomération a désigné :
Monsieur François DEVILLE (titulaire)
Madame Sandrine DETURCHE (suppléante)

De plus, en application du règlement intérieur du GAL « Article 2.5 – Modalités de désignation et de renouvellement du Président du GAL et des Vice-Présidents : Le Comité de programmation désigne le Président du GAL, **en accord ou sur proposition de la structure porteuse...** », il appartient donc au SIAC de proposer le futur Président du GAL.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés : -

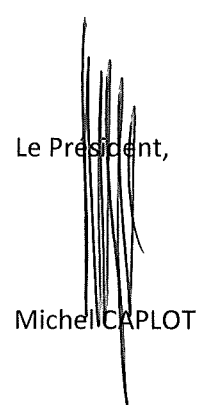
- **APPROUVE** les représentants du SIAC au collège public du comité de programmation LEADER présentés ci-dessus
- **PROPOSE** au comité LEADER d'élire M. DENNE, maire de Montriond et vice-président en charge des politiques contractuelles au SIAC, président du comité de programmation LEADER.

Le secrétaire de séance,


Jean-Claude DENNE



Le Président,


Michel CAPLOT

Acte certifié exécutoire après télétransmission le / /2026 et affichage le / /2026

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.